





# Ar Men Race

## 14 au 17 mai 2015

# Organisée par la Société Nautique de la Trinité-sur-mer

## INSTRUCTIONS DE COURSE

#### 1. REGLES

## La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2013-2016.
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers seront affichées au tableau officiel
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 la partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV entre 6h30 et 22h00.
- 1.5 Les réglementations Spéciales Offshore ISAF : RSO catégorie 3 avec radeau.
- 1.6 La réglementation Natura 2000.
- 1.7 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra

## 2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé à l'entrée du club de la SNT.

## 3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard deux heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses sera affiché avant 20h00, la veille du jour ou il prendra effet.

## 4 SIGNAUX FAITS A TERRE OU EN MER

- **4.1** Les signaux faits à terre seront envoyés sur le mât de pavillons le plus proche du Club arborant une flamme SNT.
- 4.2 Quand la flamme Aperçu est envoyée à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait pas moins de 45 minutes après l'amenée de l'Aperçu (Ceci modifie les Signaux de course).
- 4.3 Quand le pavillon "Y" est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. (Ceci modifie le préambule du chapitre 4).
- 4.4 Envoi du pavillon "Oscar" à toutes marques à contourner, signifie "après le passage de cette marque rejoignez directement la ligne d'arrivée", <u>en respectant</u> les cardinales: Sud des buissons de Méaban, Ouest Roche Révision ainsi que la bouée Bâbord du Petit Trého (chenal de

la Trinité). Ce pavillon peut-être accompagné de flamme de couleur de la ou les série(s) concerné(s).

## 5 PROGRAMME DES COURSES

Les courses sont prévues selon le programme suivant :

#### Mercredi 13 mai:

**09h00-12h00** et **14h00-18h00**: accueil des équipages à la SNT, confirmation des inscriptions, vérification des licences F.F.V., vérification de jauge, et de sécurité, des instructions de course et pavillons ArMen.

## Jeudi 14 mai:

**08h00 à 11h00**: accueil des équipages à la SNT, confirmation des inscriptions, vérification des licences F.F.V., vérification de jauge, et sécurité, des instructions de course et pavillons ArMen.

11h00 : Briefing des skippers sous le chapiteau à côté de la Capitainerie

- Briefing sécurité
- parcours et organisation
- Météo

La présence des skippers au briefing est obligatoire.

14h30 : Mise à disposition pour la 1ère série de départ (signal d'avertissement).

L'ordre des départs, l'heure du signal d'avertissement, le parcours et la zone de départ (A ou B) seront donnés par avenant au plus tard au briefing (sous le chapiteau)

#### Vendredi 15 mai:

10h00: Ouverture du village

## Samedi 16 mai:

• 10h00: Ouverture du village

•

#### Dimanche 17 mai:

• 11h00: proclamation des résultats et remise des prix sous le chapiteau de l'organisation

#### 6 PAVILLONS DE CLASSE ET IDENTIFICATION

Les pavillons de classe sont définis comme suit :

- Les concurrents de l'Armen Race devront arborés dans leur pataras, le pavillon Armen Race remis par l'organisation tout au long de la course, celui-ci devra être à une hauteur minimum de 1.50m au dessus du pont. Ou sur le hauban tribord pour les navires sans pataras.

Le bateau Comité de Course arborera des flammes de couleur pour chaque classe. (voir Avenant lors du briefing).

## 7 ZONES DE COURSE

- 7.1 Les zones de départ et la ligne d'arrivée se trouvent à proximités du chenal de La Trinité sur Mer en Baie de Quiberon. Ces zones sont décrites en annexe «zone de départ»
- 7.2 La zone de course se trouve entre Ile de Sein au Nord et Bordeaux au Sud.

#### 8 PARCOURS

Les parcours seront communiqués en version numérique ou en version papier au plus tard au moment du briefing).

Le Comité de Course se réserve le droit d'effectuer d'autres parcours côtiers.

## 9 MARQUES

- 9.1 Les marques de départ sont définies dans l'annexe "Zone de départ Ligne de départ".
- 9.2 Les marques d'arrivée sont définies dans l'IC 13.1.

## 10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

- 10.1 L'attention des concurrents est attirée sur le risque de danger à proximité de certaines marques : pour tout parcours, la bouée Cardinale Sud des Buissons de Méaban, la bouée Cardinale Ouest Roche Révision et la bouée bâbord du Petit Trého doivent être respectées.
- 10.2 La navigation est interdite à l'intérieur de la Zone mytilicole située à proximité du Rocher de la Vieille devant l'Île de Houat, définie par 4 bouées dont les coordonnées sont les suivantes :
  - Bouée Cardinale Nord : 47°24,262N ; 2°59,630W
  - Bouée Cardinale Est: 47°24,910N; 2°56,195W
  - Bouée Spéciale : 47°24,45N ; 2°56,55W
  - Bouée Spéciale : 47°24,54N ; 2°56,75W

## 11 LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ est définie dans l'annexe «Zone de départ ligne de départ»
- 11.2 La procédure de départ se donne en application de la RCV 26 (soit une procédure en 5 minutes).
- 11.3 Bateaux en attente: Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné, doivent éviter la zone de départ.
- 11.4
- (a) Si une partie quelconque de la coque, de l'équipage ou de l'équipement d'un bateau se trouve du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et que ce bateau est identifié, le comité de course tentera de diffuser son numéro de voile sur le canal VHF au plus tôt deux minutes après le signal de départ. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation.
- (b) Si un bateau est OCS; le comité de course annoncera si possible après un délai de 2 minutes, en annonçant son numéro de voile. Le bateau devra revenir prendre le départ. Ceci modifie la RCV 62.1(a). L'absence de rappel par radio VHF ne peu donner lieu à réparation.
- (c) Un bateau OCS qui ne reviendrait pas du côté pré-départ recevra sans instruction, une pénalité d'1 heure ajoutée à son temps réel de course.
- 11.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard <u>10 minutes</u> après son signal de départ sera classé **DNS**. Ceci modifie la RCV A4.

#### 12 PROPULSION

A partir du signal préparatoire, les bateaux sont en course et ne doivent plus embrayer leur moteur. Ils peuvent l'utiliser pendant la course, non embrayé, pour recharger leurs batteries.

#### 13 L'ARRIVEE

- 13.1 La ligne d'arrivée: Elle est définie par le passage de la ligne formée par le prolongement des deux mâts à terre arborant pavillon orange (ils seront placés, sur la côte, coté Saint-Philibert, à l'entrée du chenal de la Trinité sur Mer). Voir IC Annexe ligne d'arrivée.
  - Le point GPS du milieu de la ligne : 47°34 080 N 03° 00 65 W.
- 13.2 Les concurrents devront s'annoncer en appelant le Comité de Course par VHF Canal 6, environ 15 minutes avant de passer la ligne d'arrivée et devront renouveler l'appel jusqu'à accusé de réception par le PC Course.
  - De plus les concurrents devront éclairer leur  $N^{\circ}$  de grand-voile au passage de la ligne d'arrivée.
- 13.3 Les concurrents devront inscrire sur leur déclaration d'arrivée l'heure Française à laquelle ils ont franchi la ligne d'arrivée.

#### 14 SYSTEME DE PENALITE

14.1 Infraction aux règles autres que chapitre 2 pourront, après instruction, être sanctionnées d'une pénalité en temps pouvant aller de 5 minutes à la disqualification.

#### 15 TEMPS LIMITES

L'heure limite pour finir la course et le :

Dimanche 17 mai 2015 avant 9h00 heure local.

#### 16 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au PC Course situé à la SNT. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.
- 16.2 Le temps limite de réclamation pour chaque concurrent est de 2 heures après le passage de la ligne d'arrivée. Dans le cas d'arrivée de nuit entre 21 heures et 8h00, le dépôt doit se faire avant 10h00 le matin suivant leur arrivée.
- 16.3 Les réclamations seront jugées le dimanche 17 mai 2015 à partir de 9h00.
- 16.4 Des avis seront affichés pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans les locaux du jury, situé à la SNT. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.
- 16.5 Les intentions de réclamations du comité de course ou du jury seront affichées pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a) :
  - Départ : bateaux en attente ; Règles de sécurité ; Publicité ; Bateaux accompagnateurs; Évacuation des détritus.
- 16.7 Le dernier jour de la régate, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée
  - a. dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille;
  - **b**. pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie la RCV 66.

16.8 Le dernier jour de la régate une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la RCV 62.2.

## 17 CLASSEMENT

- 17.1 Le calcul des temps compensé des bateaux jaugés en IRC 2015, Multi plus 30 pieds (Multi 2000) et Osiris Habitable (OH), se fera en temps réel x TCF. (le CVL ne s'applique pas). Pour les autres classes le classement se fera en temps réel.
- 17.2 Un classement Scratch : le classement sera réalisé sur le meilleur temps réalisé en temps réel.

## 18 SECURITE

- 18.1 Le canal VHF de la course est le 6.
- 18.2 <u>Pendant la course :</u> les concurrents devront être en <u>double veille permanente</u> sur le canal de course 6 et sur le canal 16.

Et les bateaux équipés AIS, portable GSM et IRIDIUM devront l'activer en permanence.

(N° à confirmer lors de l'inscription).

Les bateaux doivent rester en veille permanente.

- 18.3 <u>Un bateau qui abandonne</u> la course doit le signaler au comité de course dans les plus brefs délais par tous les moyens à sa disposition. De plus, il doit remettre une déclaration écrite d'abandon au PC Course,
  - 1) en mer

Par VHF sur le canal 6 ou par téléphone en appelant le "PC Course Ar-Men Race" 2) à terre

- Direction de Course: 02 97 55 77 33
- ou Le Directeur de Course : Yves LE BLEVEC 06 86 90 94 32
- ou par mail :flr@snt-voile.org

Quelque soit le moyen utilisé pour informer l'organisation, l'abandon devra être confirmé par écrit et déposé au PC Course.

## 18.4 Positionnement par satellites

Un système de positionnement par satellite (YELLOW BRICK) sera installé sur chaque bateau ; tout doit être fait pour faciliter la mise en place des balises avant la course et leur maintien en parfait état de fonctionnement pendant l'épreuve. Une caution de 500 € sera demandée.

#### 18.5 Matériel de sécurité

- 18.5.1 Les bateaux doivent être conforment aux réglementations Spéciales Offshore ISAF: RSO catégorie 3 avec radeau.
- 18.5.2 Carburant : Tout bateau devra disposer de la réserve nécessaire pour rejoindre le port le plus proche en cas d'avarie de gréement ou autre nécessité

## 19 CONTROLES DE JAUGE ET DE L'EQUIPEMENT

- 19.1 Un bateau et son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, aux RSO catégorie 3 avec radeau de survie et aux instructions de course.
- 19.2 L'utilisation d'un pilote automatique est autorisée pendant la durée de l'épreuve, ceci modifie la RCV 52.
- 19.3 Les coefficients IRC, OH et MULTI2000 de chaque bateau, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription, seront affichés au tableau officiel, si possible avant 10h30 le jeudi 14 mai 2015.
- 19.4 Les réclamations concernant les coefficients attribués pour le calcul des temps compensés, sont admises jusqu'à 1 heure après l'heure d'affichage précisée dans l'IC 19.3 ci-dessus.

## 20 PUBLICITE

Au port, les bateaux doivent arborer de façon visible, tout autres supports publicitaires de ou des sponsor(s), fourni par l'organisation.

En course, le pavillon de course Armen Race fourni par l'organisation est obligatoire (voir IC 6).

## 21 BATEAUX OFFICIELS

Le bateau Comité de Course et les bateaux Commissaires arboreront la flamme SNT. Tous les bateaux arborant une de ces flammes d'identification sont des obstacles.

## 22 EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs détritus dans l'eau. Les détritus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

## 23 PRIX

La remise des prix aura lieu le dimanche 17 mai 2015 à 11h00 sous le chapiteau à coté de la capitainerie. Des prix seront distribués au vainqueur de chaque classement.

Le Trophée Ar Men sera remis au 1<sup>er</sup> du classement scratch :

## 24 DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course,

le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 25 ANNEXES

- Annexe zone de départ ligne de départ
- Annexe ligne d'arrivée

## 26 HORAIRE DES MAREES - Horaires de Port-Navalo

	Pleine mer	coëf	Basse mer
Jeudi 14 mai	02h38	65	08h24
	15h14	71	20h56
Vendredi 15 mai	03h35	77	09h25
	16h04	83	21h54
Samedi 16 mai	04h25	88	10h19
	16h50	93	22h46
Dimanche 17 juin	05h12	97	11h08
	17h32	100	23h35

## Directeur de Course :

Yves LE BLEVEC

## Composition de l'équipe d'arbitre

- Président du Comité de Course : Gilles BRICOUT

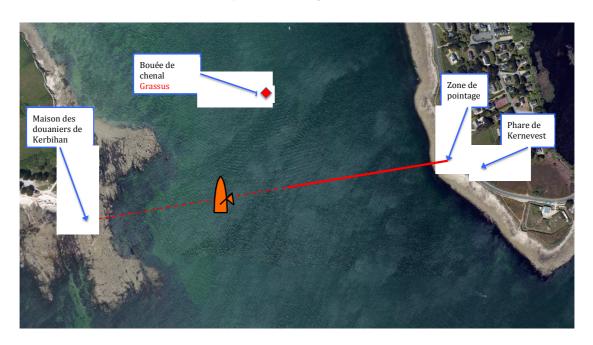
- Président du Jury : Claude PETIT - Jaugeur d'épreuve : Philippe COUSIN

- Contrôleurs d'équipements course au large : Daniel MERLE, Nathalie MONIER, Grégory BOYER-GIBAUD

# Annexe : "zone de départ - ligne de départ" Zone de départ A

## Ligne de départ :

Elle est définie par le passage entre le mat à terre arborant le pavillon orange côté Saint-Philibert et le bateau comité arborant le pavillon orange mouillés côté La Trinité-sur-mer.



Zone de départ **B** 

## Ligne de départ :

La ligne de départ sera entre les mâts arborant un pavillon orange des bateaux du Comité de Course.



# Annexe ligne d'arrivée

La ligne d'arrivée: Elle est définie par le passage de la ligne formée par le prolongement des deux mâts à terre arborant pavillon orange (ils seront placés, sur la côte, coté Saint-Philibert, à l'entrée du chenal de la Trinité sur Mer).

Le point GPS du milieu de la ligne : 47°34 080 N - 03° 00 65 W.



